

n° 37  
Mardi 5  
Juin 73

# APL informations nantes

bulletin régional de l'Agence de Presse Libération

- 2 - Calendrier  
- lu dans la presse
- 3 - CARQUEFOU : les parents réclament un CBS pour leurs enfants.  
- QUIMPER : 2.000 producteurs de viande protestent contre la baisse du prix de la viande à la production.
- 4 - MORBIHAN : les producteurs de lait s'adressent à la population.
- 5 - Travail temporaire : vol de la classe ouvrière (suite)
- 6 - " " " "
- 7 - Les marais salants de la presqu'île menacés.
- 8 - PONTIVY : halte à l'appropriation abusive des rivières  
- revue de presse

Document : l'ABC du recrutement dans l'enseignement privé.

APL informations - bulletin de l'Agence de Presse Libération -  
dir : Maurice Clavel. 14, rue de Bretagne, 75003 Paris - Tél 508.84.42  
imprimerie spéciale A.P.L.

Bureau régional : "Librairie 71", 29, rue Jean Jaurès - Nantes.

Abonnements (les 12 numéros, soit 3 mois) : à partir de 10 francs.

Organismes : 10 F. Soutien : 15 ou 20 F. Abonnement en nombre :  
6 F par exemplaire en plus. (en timbres, ou en chèque à l'ordre de  
"Librairie 71".

Vente au numéro (prix : 1 franc) - Nantes : "Librairie 71" St Nazaire :  
librairie "Le Tiers Livre", 23, avenue de la République.

Permanence téléphonique : 75.22.64 (à partir de 18 heures sauf  
samedi et dimanche.)

Conférences "L'Albanie, un petit pays où il se passe de grandes choses". à 20 h 30

- 5 juin : Foyer de la Jeune Travailleuse Chanteclerc, Nantes.  
 6 juin : Foyer du Jeune Travailleur, Bd Vincent Gâche, Nantes.  
 8 juin : M.J.C. de Rezé, film "Des pioches et des fusils".  
 Comment vivre dans un pays sans patrons, sans flics, sans impôts.

NANTES : meeting de soutien aux paysans du Larzac, jeudi 7 salle Paul Fort.

Le point sur la situation ; les bases politiques de la marche sur le Larzac du 22 au 26 aout ; intervention d'un ouvrier de Millau.

NANTES : conférence-débat sur l'Irlande mardi 5 à 20 h 30 à la Fraternité Protestante rue Amiral Duchaffault, avec un membre du Sinn Fein proche de l'I.R.A. "officielle".

NANTES : débat "l'anarchie dans le monde actuel" samedi 9 à 20 h 30 au café de la Bonde (près Pont St-Mihiel) donné à l'occasion du congrès de la F.A.

a n n o n c e s

- Photos : une bonne photo peut en dire autant qu'un long texte. APL-nantes peut les reproduire ....
- APL-usines : L' APL publie un bulletin hebdomadaire "APL-usines" qui reprend les informations sur les entreprises. L'abonnement trimestriel : 20 f. Ecrire à APL-nantes.
- Politique-Bretagne publie son n° 8 "spécial survie". P-B;, comme toute la presse au service des luttes des travailleurs, a des difficultés financières. Le meilleur soutien, c'est de s'abonner. (P-B., 32 rue de la Corderie, 22 St-Brieuc, ou contacter APL-nantes qui transmettra au groupe P-B.-Nantes)

l u d a n s l a p r e s s e

Angers : après le licenciement abusif d'un délégué, les Ets Bergue (quincaillerie) sont condamnés à le reprendre sous peine d'une astreinte de 500 F. par jour.

St Florent-le-Vieil : les Ets Eram (chaussures) évacuent 350 tonnes de déchets plastiques par an. En brûlant, chaque tonne de plastique dégage 6 mètres-cube de chlore pur. Or il y en a déjà 250 t. à la décharge de la Pommeraye. Deux incendies de ces matières aux décharges publiques de la Pommeraye et de Montjean avaient détruit toute la végétation à la ronde et rendu inutilisables 1,5 ha de vigne.

Fontevraud : le Conseil d'Etat confirme la "légalité" du décret d'utilité publique pour l'acquisition des terrains pour l'armée.

Angers : ce lundi, grève de 24 h. des cheminots contre la détérioration des conditions de travail et les hausses de tarif et pour l'augmentation des effectifs.

La Roche s/ Yon : 3<sup>e</sup> semaine de grève pour les 1200 ouvriers des chaînes de montage chez Esswein (électro-ménager, filiale de Thomson), pour l'amélioration des conditions de travail : cadences, bruit etc. et pour une augmentation de 50 f. par mois pour tous. La direction a avoué que "le nombre de machines sorties par salarié est le plus important de tout le groupe Thomson".

Pontivy : grève depuis samedi à la laiterie Préval des 150 ouvriers pour une revalorisation des salaires. Les cadres et la maîtrise essaient d'assurer le stockage, car les chauffeurs continuent à ramasser le lait des paysans pour ne pas les pénaliser.

Accident du travail : mardi 29, un ouvrier du bâtiment s'est tué au Pouliguen en tombant d'un échaffaudage.

CARQUEFOU : les parents réclament un C.E.S. pour leurs enfants.

La population de la banlieue Est de Nantes ne cesse de croître. Plus d'un millier d'enfants de 11 à 15 ans sont concernés. Pour eux, il n'existe aucun C.E.S. public sauf à Nantes ou à Ancenis, avec ramassage scolaire épuisant : lever matinal. Un exemple : au bourg du Cellier, départ à 6h50, retour à 19h15, sans compter les longueurs de l'attente et du voyage. Bref, des enfants fatigués qui arrivent dans des établissements pleins à craquer.

Le Comité local d'Action Laïque a porté au préfet une pétition de 2 000 signatures. Réponse : simple promesse de faire passer le CES de Ste-Luce/Carquefou avant celui de la Beaujoire, découvrir Pierre pour habiller Paul. Nouvelle demande d'audience à la rentrée 72, refusée par le préfet lui-même.

Le recteur (qui décide des implantations) : la demande d'audience était précédée par un envoi massif de cartes postales réclamant les 2 CES. Refus d'audience avec promesse d'examen (!)

Le Comité local d'Action Laïque dénonce "un tel mépris de la Loi" : "Car c'est l'Etat, et l'Etat seul, qui refuse de déboursier l'argent nécessaire alors que les communes, lourdement taxées par ce même Etat, ont entamé un processus d'achat des terrains".

Une délégation du C.L.A.L. se rendra à la préfecture jeudi 7 juin à 18 h. En soutien, il appelle les parents à se rendre mardi 5 juin à 17 h. aux mairies de : Carquefou, le Cellier, Mauves, Nantes, Ste-Luce et Thouaré.

QUIMPER : 2500 producteurs de viande protestent contre la baisse du prix de la viande à la production.

Mercredi 30 mai dans l'après-midi, 2500 producteurs de viande bovine, venant en majeure partie du Finistère, se sont rassemblés à Quimper, pour protester contre la baisse du prix de la viande bovine à la production ; celle-ci survient en effet à une époque particulièrement néfaste pour l'agriculture finistérienne :

- une très mauvaise récolte de maïs, très mal indemnisée, qui oblige les agriculteurs à acheter des aliments de complément,
- un important encadrement de crédit qui se combine à une augmentation des taux d'intérêt,
- une augmentation très importante du prix des tourteaux.

Certains agriculteurs voient leur revenu très entamé, et ceux qui auront cette année des coûts de production supérieurs aux prix de vente seront nombreux. Ils revendiquent une suppression de la classe de pénurie qui permet une importation de viande étrangère avec des droits de douane réduits de 50%, ainsi qu'une rallonge budgétaire qui pourrait permettre d'accorder des prêts supplémentaires aux nombreux agriculteurs qui en ont besoin.

Après le meeting, une manifestation a parcouru sans incident les rues de Quimper. La mobilisation des agriculteurs a été extrêmement rapide : en 24 h., les délégués communaux de la FDSEA ont pu prévenir tous les gens concernés.

nouvelles brèves

Rennes : jeudi 31, un groupe d'agriculteurs de la région de Fougères ont distribué des vivres en soutien aux grévistes des Ets Gaillard-&-Mignot.

Poitiers : jeudi, à la Foire-Exposition, des personnes se sont enchainées à un char, d'autres ont joué une saynète en soutien aux paysans du Larzac, de Fontevraud et Avon.

Laval : contrairement à ce qui avait été annoncé dans la presse (voir APL n° 35.), la réunion "sexualité et société" à laquelle 800 personnes ont assisté le 18 mai était organisée principalement par un "Groupe Femmes". C'était l'aboutissement d'un travail de plusieurs mois.

MOR-BIHAN : Les producteurs de lait s'adressent à la population.

Les producteurs de lait de Mor-Bihan ont distribué un tract à la population :

"Bosses toujours plus pour un salaire de plus en plus maigre : comme l'an dernier, le litre de lait augmente pour les consommateurs, il passe de 1,10 F. à 1,15 F. ; il baisse pour le producteur : - entre 60 et 62 centimes en février ; entre 59 et 60 centimes en mars ; entre 57,5 et 58 centimes en avril."

	<u>mars 72</u>	<u>mars 73</u>	<u>avril 73</u>
"Prix du lait 34 g. qualité 6 :	59 - 60 cts	59 - 60 cts	57,5 - 58 cts
Prix de revient basé sur le SMIC :	68 cts.	72 cts	72 cts
Ecart entre le prix de revient et le prix payé :	8 - 9 cts.	12 - 13 cts	14 - 15 cts

"Les déclarations du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation qui le soutiennent, n'ont aucun effet sur notre feuille de paie. L'an dernier, avant la grève, certaines laiteries avaient déjà annoncé qu'elles paieraient le lait 54 cts le litre, nous les avons obligées à payer 60 cts, puis de 57 à 59 cts les mois d'été."

"Cette année, nous savons bien, comme les producteurs de lait de Loire-Atlantique qui ont arrêté des camions de produits finis, que nous ne pouvons compter que sur nous pour nous défendre. Réunissons-nous, discutons dans nos communes et nos cantons envisageons les moyens d'obliger les laiteries à nous payer au moins le SMIC".

PONTCHATEAU : Création de 3 nouveaux postes à Préfecture - suite à la manifestation

La manifestation surprise des enseignants auprès des services académiques et Préfectoraux semble avoir eu d'heureuses conséquences puisqu'elle a déclenché l'attribution de 3 postes supplémentaires à la Préfecture pour régler dans les plus brefs délais les justes revendications du niveau des salaires et des retards de reclassement. (cf APL N° 36).

Nous pensons avoir prouvé aux plus sceptiques que seule l'action syndicale de base est payante.

Enseignants CFTD Pontchateau

BOURGNEUF-EN-RETZ - 23-24 Juin - Rassemblement contre l'immersion de déchets

radio-actifs - A l'occasion de la quinzaine d'écologie, le groupe Survivre et Vivre organise, le week-end des 23 et 24 Juin, un rassemblement à Bourgneuf-en-Retz, contre l'immersion des déchets radio-actifs.

Un départ en vélo de Nantes est prévu à 12 H 30, place Viarme. Puis à 16 heures, visite d'une ferme agrobiologique. Et le soir, ce sera la fête avec plusieurs orchestres.

Le Dimanche à 15 heures, commencera une marche de protestation contre l'immersion des déchets radioactifs.

D'autres actions suivront...

Jean-Maire BOUNY, continue la grève de la faim.

Jean-Marie BOUNY, l'objecteur de conscience, insoumis, qui a été arrêté à la Roche-sur-Yon le 11 mai dernier, se trouve actuellement à la Maison d'Arrêt, 17, chemin du Chouiney - 33 170 - GRADIGNAN. Ses avocats ont pu prendre contact avec lui et ses parents ont pu le voir. D'après les derniers renseignements pris il y a quelques jours, il continue la grève de la faim. (On ne sait pas quand aura lieu le procès).

Pour tout renseignement et toute proposition de soutien : écrire à Jacques BONNEAU - Les Loges - 85 - St Hilaire des Loges.

ANGERS - 3 objecteurs commencent un jeûne public

A Angers, un objecteur de conscience, incorporable à l'Office National des Forêts, en juin, vient de commencer un jeûne public avec 2 autres objecteurs. C'est le 6ème dans la région depuis 2 mois. Ils veulent par ce moyen attirer l'attention sur les 400 objecteurs qui refusent leur affectation à l'O.N.F. et demandent le droit à l'objection pour tous motifs et à tout moment, la libération des déserteurs et insoumis (Henaff, Bouny, Bayon, Herzog) .

Ce jeûne a lieu à la Brisepotière - Venez dialoguer.

TRAVAIL TEMPORAIRE - VOL DE LA CLASSE OUVRIERE (suite du N° 30)

Ces faits ont des noms et des dates

V - ECCO - Rue de la Boucherie en 1972 fournit un travail de durée indéterminée.

En fait, un jour le travailleur empêché, avertit comme prévu le bureau d'ECCO qu'il ne peut rejoindre son travail ce jour-là.

Un autre jour, ayant raté son car, il arrive au plus tôt, mais avec 2 heures de retard et rattrape le temps perdu.

- sans avertissement préalable, il est renvoyé après 11 jours de travail,
- Tant pis pour le travailleur temporaire, il y en a d'autres qui attendent. Un perdu, 10 retrouvés.

Il n'y a pas de restaurant ouvrier, le panier est de 2,80 F, le prix du restaurant dépasse 5 F : à 4 F de l'heure c'est trop cher ;

tant pis pour le travailleur temporaire, il se contentera de casse-croute

- de plus, il lui faut cette fois-là 5 jours pour trouver un autre travail.

Tant pis pour le travailleur temporaire.

VI- ECCO propose un travail de longue durée

- de fait la qualification demandée par le chantier n'est pas celle qu'ECCO a demandée à l'ouvrier temporaire.

- Après 4 H de travail, l'ouvrier est renvoyé par le chef d'équipe, tant pis pour le travailleur temporaire

- ce jour-là il n'a été payé que 4 h.

- tant pis pour lui.

VII- Chez DECREE

Un ouvrier travaille en temporaire pour Marcel, 11, rue de l'Abbaye.

Les syndicats appellent à la grève sur le plan de Nantes pour la retraite à 60 ans.

Le chef du personnel réunit les chefs d'équipe pour qu'ils demandent aux ouvriers et employés de ne pas participer à la grève, car le bilan de chez Decré n'est pas très satisfaisant.

Qu'est-ce que ce régime où des ouvriers, chefs d'équipe, courbés devant le chef du personnel transmettent aux ouvriers des consignes en opposition aux consignes syndicales sur une revendication aussi évidente que la retraite à 60 ans.

Théoriquement, l'ouvrier temporaire n'a pas le droit de faire grève. A lui de faire son choix.

Solidarité avec le patron ou solidarité avec la classe ouvrière pour la retraite à 60 ans.

- tant pis pour l'ouvrier temporaire, s'il perd encore une fois son emploi.

Cela peut se produire 12 fois dans une année, c'est à dire 12 fois débauché, 12 fois à la recherche du travail, vraiment, c'est du travail temporaire

VIII- MARCEL : SOCIETE NOUVELLE de MANUTENTION, rue de l'Abbaye

Un ouvrier travaille au SMIC, avec des bottes, dans l'eau qui ruisselle. Il demande une prime pour conditions pénibles étant donné son tarif au SMIC. C'est refusé par le patron et par Marcel.

- Tant pis pour le travailleur temporaire.

IX - MAN POWER - rue Turenne

Le chef d'agence rend visite à un chantier et se renseigne sur les ouvriers en mission dans cette entreprise. Il donne ses consignes au contremaître devant les ouvriers temporaires :

- il ne faut pas hésiter : il faut être dur : c'est dans leur intérêt,

- Pourquoi être dur ?

- Ce ne sont que des temporaires

- Quel est leur intérêt ? Ils sont assez grands et assez vieux pour le savoir

- Mais non, c'est MAN POWER qui décide de leur intérêt ; et s'ils ne sont pas contents qu'il aillent se faire voir ou avoir ailleurs.

- ce ne sont que des temporaires.

X - EGTIB - rue Kléber.

Trois ouvriers sont embauchés pour l'iphérie de Nantes avec un panier de 10,00 frs. De fait ils travaillent à 25 kms. Ils demandent une majoration de panier. Pas de réponse.

Pour quoi faire ? Ce sont que des temporaires.

Le travail se termine après l'heure : ils demandent à l'ingénieur de pointer ces heures supplémentaires sur le bordereau de semaine.

Réponse : si vous n'êtes pas contents , allez voir ailleurs .

Pourquoi les voler de leurs droits ?

Ce ne sont que des temporaires.

Ils ont été embauchés comme manœuvres . L'ingénieur veut les faire travailler au marteau piqueur dans une tranchée de 3 m de profondeur , non étayée , avec de l'eau et de la boue . L'un des ouvriers demandent la prime correspondante .

- je vous fais votre compte d'heures et débrouillez- vous pour rentrer à Nantes .

- pourquoi s'en faire ? Ce ne sont que des temporaires .

XI- BFA- rue Charles Brunelière-

Plusieurs ouvriers sont embauchés par une usine et travaillent dans un atelier où tout le monde bénéficie de la prime de travaux sales ( 60,00 frs environ par mois ) .

- Les ouvriers réclament la prime à BFA . .

- qu'ils se débrouillent pour obtenir une attestation de l'entre-

prise dans l'entreprise , personne ne veut délivrer cette attestation donnant droit à la prime .

- L'un des temporaires qui insiste , s'oppose au chef d'atelier qui le renvoie .

- Le délégué du personnel intervient et empêche le renvoi .

- Enfin la prime est accordée .

Ce ne sont que des temporaires .

XII- Propos d'un directeur d'agence : le bouquet .

A 8 heures , il a expédié tous ses ouvriers temporaires . Dans un café , un client lui dit : " ça y est , tu as fini ta journée .

J'ai des putains qui travaillent pour moi .

A eux le boulot , à moi le fric .

( Ce n'est pas une histoire : ce directeur a un nom. Ce bistrot a une adresse )

Un travailleur temporaire ? Une putain , pourquoi pas ?

XIII- Propos d'un directeur d'agence ( il a un nom , une adresse )

Le travailleur temporaire est toujours perdant .

Pas une heure , mais sur plusieurs mois , sur une année .

L'entreprise temporaire est toujours gagnante .

TRAVAIL TEMPORAIRE - VOL DE LA CLASSE OUVRIERE - ( à suivre ) .

Une réunion, convoquée par le syndicat de défense des paludiers à Guérande, a regroupé une cinquantaine de personnes, de nombreux paludiers, plusieurs membres du bureau de la F D S E A, la presse ( Presse Océan, Ouest France, le Journal de la Presqu'île, l'Humanité ), l'Association départementale de défense de la nature etc... Un fait nouveau y a été révélé: La Baule aurait prévu de mener cette saison une "campagne de démoustication" sur le marais. Il s'agirait d'une pulvérisation de LINDANE, tous les 15 jours, par hélicoptère sur tout le marais ( alors qu'une toute petite partie du marais seulement fait partie de la commune de la Baule). Or le lindane est un produit très nocif. Un des membres du bureau de la FDSMA qui est maraicher a précisé qu'il est interdit aux maraichers de l'employer sous peine d'interdiction de récolter les légumes avant 15 jours.

Bien qu'il soit en principe biodégradable et que son effet ne dépasse pas 15 jours, l'application répétée est susceptible, selon des enseignants de sciences naturelles de la faculté, de détruire toute la faune du marais: poissons, crustacés et même de polluer le sol, alors que la valeur diététique de ce sol est essentielle pour une meilleure commercialisation, ce qui permettrait aux paludiers de s'en tirer un peu mieux.

L'association de défense de la nature a écrit au Préfet pour protester. Elle a précisé qu'il existe un produit plus efficace pour les moustiques pratiquement pas nocif, utilisé dans les marais de Charente et du Roussillon: l'Avate. Mais il est sensiblement plus cher.

Rappelons que dans les années passées, à la suite de pulvérisation d'insecticides, des paludiers ont été pris de malaises en travaillant au marais... et même des estivants de La Baule! Les crabes dans les étiers (canaux où circule l'eau). Les nouvelles routes et ponts qui sont construits barrent les étiers, et comme les buses n'ont pas un diamètre suffisant, le débit est trop faible pour alimenter le marais, il se forment des mares stagnantes où le poisson crève à cause de la pollution. L'été, près des nouveaux HLM, l'odeur est forte... Le sous-préfet avait reconnu, par écrit, que le diamètre des buses posées n'était pas celui qui avait été promis, il avait "promis" que les travaux seraient refaits, mais bien sûr, ce n'a pas été refait.

Or, on s'aperçoit actuellement que le Trait (l'immense vasière bordée par les marais salants sert de base alimentaire à toute la Bretagne - Sud jusqu'à Concarneau, c'est à dire que lorsqu'à chaque marée la mer envahit le Trait et le marais, l'eau se charge de tout ce qui est la nourriture du poisson.

Ainsi, il y a quelques années, aux Etats-Unis, on avait commencé à construire une digue pour assécher un marais. On s'est alors aperçu que le marais avait une influence directe sur la nourriture du poisson jusqu'à 400 km au large, où des bancs entiers se mirent à crever. Il fallut détruire la digue.

Aussi le groupement de défense des paludiers a-t-il entrepris de contacter les pêcheurs des ports voisins, la Turballe, etc... Les agriculteurs de la région commencent également à se mobiliser. C'est toute une région: paludiers, pêcheurs, ostréiculteurs, paysans... qui est menacée dans son existence au profit des loisirs de luxe pour ceux qui ont les moyens, au profit du capital qui s'investit dans les stations balnéaires.

Un adjoint du directeur départemental de l'agriculture a déclaré d'ailleurs que quoiqu'il soit écrit sur le cahier d'enquête d'utilité publique, ça ne servirait à rien...

A l'heure actuelle, plusieurs projets sont dans l'air: journées portes ouvertes, montage diapos, manifestations...

PONTIVY - Hâte à l'appropriation abusive des rivières, étangs, plages...

Une grande fête populaire est organisée le week-end de la Pentecôte, les 9 - 10- 11 Juin 1973 dans la commune de GUERN (près de Pontivy dans le Morbihan) pour lutter contre l'appropriation par un notable de la région Monsieur CAMBRA, Directeur d'une des plus grandes entreprises de mareyage du port de pêche de Lorient, des accès à la vallée de la Sarre et pour la libre circulation des pêcheurs et des canoetistes sur la rivière.

Revue de Presse

NANTES : la grève continue au Prisunic de Nantes et à Rezé.

La direction a fait un premier recul en proposant une petite augmentation mais celle ci reste insuffisante et ne règle pas les conditions de travail.

NANTES : grève illimitée à la Caisse d'allocations familiales des marins de Commerce. les syndicats exigent un minimum de 1100 F par mois.

NANTES : la grève chez DROUIN qui concernait le secteur marchandise s'étend ce lundi, pour au moins 24 H au service voyageur. Les travailleurs exigent une amélioration de salaire et des conditions de travail et dénoncent l'intransigeance patronale.

LA ROCHE/YON : Les 2/3 des anesthésistes démissionnent de l'hôpital : surchargés de travail, trop peu nombreux, et sous payés.

LORIENT : Vendredi, pendant le lancement de 2 bâtiments militaires, les ouvriers de l'arsenal ont distribué des tracts dénonçant la diminution des effectifs et rappelant leurs revendications, et pour défendre leur statut. Si, à l'occasion, un congé d'une demie-journée leur a été accordé, c'est parce que le sous ministre des Armées, Achille Fould qui présidait la cérémonie "n'avait pas la conscience tranquille".



# L'a.b.c. du RECRUTEMENT dans l'enseignement LIBRE

L'Enseignement Catholique ( E.C. ) de Nantes, ayant besoin d'enseignants ( instituteurs, professeurs, ... ), a depuis fort longtemps mis en place un système de recrutement sous forme de contrat, système digne d'être connu de tous. Il est très difficile de faire le point avec précision sur cette affaire, car les conditions proposées aux signataires par la Direction Diocésaine ( D.D. ), sont souvent différentes. Seules les situations dans lesquelles se sont trouvées un grand nombre de personnes seront exposées ici. Mais il existe sans doute d'autres cas qui sont tout aussi scandaleux.

## - CONDITIONS DE RECRUTEMENT -

La D.D. se proposait d'aider les élèves issus de familles défavorisées ( milieu rural surtout ), en leur allouant une aide financière dénommée "bourse diocésaine", aide qui en fait n'était pas une bourse, car l'élève s'engageait par la suite à enseigner dans l'E.C. de Loire-Atlantique ( et non d'ailleurs ). A partir des années 1960, des "prêts d'honneur" étaient également proposés, mais dans tous les cas, - élèves restant dans l'E.C. ou non -, ils étaient remboursables dans les années qui suivaient l'entrée dans la vie active.

## & - Enseignement Secondaire -

Les postulants à un poste dans l'E.C. étaient envoyés dans les écoles suivantes : Ozanam pour les garçons, Toutes-Aides et St Gildas des Bois pour les filles. A l'entrée en sixième ( donc à l'âge de 11 ans ) ou en seconde, un contrat leur était proposé qui les engageait à enseigner dans l'E.C., contre une aide financière que l'on peut qualifier de dérisoire vis-à-vis de la durée de l'engagement pris : 5 ans.

A titre d'exemple, à Ozanam, il était versé

- 4 -

annuellement de la part de la D.D., à la famille de l'élève, la moitié de la pension, à savoir en 1957/58 : 450 F, en 59/60 : 650 F, en 62/63 : 750 F, etc....Donc pour 7 années d'études se situant aux environs des années 1960, une somme très inférieure à 5 000 F pour un engagement de 5 ans. Il est évident qu'en le comparant à d'autres contrats ( Administration, Education Nationale,...), ce contrat est lésionnaire d'autant plus que les deux parties ( Direction Diocésaine et élève ) ne sont pas sur un pied d'égalité.

D'autres anomalies méritent d'être signalées :

- Pendant longtemps, Ozanam ne pouvait accueillir de boursiers nationaux ( conditions exigées non requises ). Contrairement aux élèves de d'autres collèges, les élèves envoyés à Ozanam n'avaient pas de bourses nationales, mais seulement des bourses départementales d'un montant minime ( autour de 200 F / an vers 1960/65 ); d'où l'aide diocésaine très astucieuse !
- Le contrat concernant les études secondaires n'est qu'un engagement verbal de la part de la famille de l'élève. D'après la D.D., il n'existe aucun engagement écrit.
- De plus, à partir de l'année 63/64, les bourses diocésaines ont été supprimées. Les élèves en cours d'études se sont vus proposer des prêts d'honneur d'un montant analogue aux bourses diocésaines, mais remboursables comme il l'a été dit plus haut. Bien sûr l'engagement verbal de 5 ans restait toujours valable. A cette époque la bourse nationale qu'aurait pu obtenir un " élève moyen " d'Ozanam était supérieure à ce fameux prêt d'honneur. Et évidemment, elle ne comportait pas d'engagement postérieur ni de remboursement !

& - Enseignement Supérieur -

Sortant du secondaire avec 5 années d'engagement dans l'E.C. de Loire-Atlantique, les élèves qui pouvaient poursuivre en Facultés, se voyaient proposer un nouveau contrat, écrit celui-là. Les conditions du contrat étaient les suivantes :

- pour les étudiants boursiers nationaux, l'aide financière consistait à compléter le montant de la bourse nationale à 3 600 F la 1<sup>o</sup> année et à 4 800 F les autres années. Si bien qu'un étudiant ayant une bourse nationale élevée ou même moyenne, recevait encore une aide dérisoire. Ce qui était le cas de la majorité des étudiants se destinant à l'E.C. .
- pour les étudiants n'ayant pu obtenir de bourses nationales pendant une année ( redoublement ), et pour les étudiants non boursiers, la bourse diocésaine ne pouvait dépasser 1 800 F la 1<sup>o</sup> année et 2 400 F les années suivantes. Un prêt d'honneur était également consenti " remboursable dans les 5 années qui suivraient l'entrée en service dans l'Enseignement Catholique " .

Et pour ces 2 catégories, un nouvel engagement de 5 ans s'ajoutant aux 5 ans contractés dans le secondaire. La durée de l'engagement était excessive là encore : des étudiants recevant des sommes de 5 000 F en tout, quelquefois plus mais souvent moins, pour un engagement de 5 années.

Toujours des faits bizarres qu'il faut relever :

- La D.D. menaçait certains étudiants de ne pas leur allouer d'aide financière, s'ils n'accomplissaient pas leurs études à la

- 1 - 11

Catho d'Angers, Université où le niveau d'ensemble de l'enseignement était médiocre. D'où peu de chances aux examens passés à Nantes, Poitiers, Rennes,...

- L'aide diocésaine qui devait " être effectuée en quatre versements trimestriels " suivant les termes du contrat, n'était souvent donnée aux étudiants qu'aux 2<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup> trimestres de l'année scolaire. Encore fallait-il supplier Mgr Pihour alors responsable de la D.D. !...
- Les sommes reçues par les étudiants n'étaient pas déclarées lors de la demande de bourse nationale au Rectorat. C'est la D.D. qui donnait ce conseil tout à fait illégal !
- Mgr Pihour a voulu interrompre les études de personnes ayant réussi leur examen de 1<sup>o</sup> année de Faculté, car il manquait des professeurs en C.E.G., alors qu'il permettait à certains collés le redoublement !
- L'article 6 du contrat stipule : " Le remboursement de l'aide financière apportée par le diocèse est une obligation de conscience pour le signataire qui n'accomplit pas son engagement de 5 ans ..."Quelle en est la signification juridique?!...

#### - SITUATION ACTUELLE -

Les conditions de recrutement ont évolué depuis les contrats décrits ci-dessus. Les prêts d'honneur se sont généralisés tout en conservant les engagements excessifs qui compensent paraît-il la formation professionnelle reçue ( voir à ce sujet C.F.P. et I.F.P. 47, rue François Bruneau )

De nombreuses personnes ayant eu des contrats avec la D.D. n'exercent pas dans l'E.C. de Loire-Atlantique pour diverses raisons : arrêt en cours d'études secondaires ou supérieures, départ dans l'Education Nationale, autres professions pratiquées pour différentes causes ( goût, santé,...). Tous ces gens piégés financièrement par l'E.C. depuis leur plus tendre enfance, s'entendent réclamer de l'argent par la D.D., et ce avec insistance depuis peu. Faisant preuve d'imagination, la D.D., en la personne de J. Gravier, entreprend des démarches différentes auprès des personnes concernées :

- rappels des sommes dues.
- exigence de payer immédiatement la totalité de la somme, ou en plusieurs fois, ou encore mensuellement, à la tête plus ou moins dure du client.

Si les intéressés font la sourde oreille :

- menace de faire saisie sur le salaire ( impossible sauf décision de tribunal )
- chantage odieux auprès des parents souvent influençables et sans défense, à qui la D.D. écrit, ou qu'elle va voir pour réclamer les sommes dues.
- menace timide ( et pour cause ) de poursuites en justice.

Si les parents et les intéressés refusent encore de payer pour des raisons qu'ils estiment valables, il est bizarre de noter que, même pour des sommes importantes, la D.D. ne met pas à exécution ses menaces de poursuites en justice. Cette affaire de contrats serait-elle à ce point louche que la D.D. ne tient pas à la porter devant les tribunaux? Mais comme il faut récupérer l'argent coûte que coûte

( dicit la D.D. ) toutes les méthodes de chantage, même les moins catholiques, sont bonnes.

Certaines personnes concernées par cette affaire se sont regroupées en un comité afin de mieux se défendre. Sans s'opposer inconditionnellement à un remboursement, elles estiment en effet que :

- Les parents doivent être tenus en dehors de cette affaire, même s'ils ont été signataires compte-tenu que leurs enfants étaient mineurs à l'époque de leurs études. Ces enfants sont majeurs et entendent assumer eux-mêmes cette affaire.
- Les engagements sont sans commune mesure avec les sommes versées par la D.D. .Ce qui implique pour les personnes ayant enseigné quelques années dans l'E.C. une règle de proportionalité différente de celle prévue par les contrats.
- Il est anormal et scandaleux de faire prendre à un enfant de 11 ans un engagement quelconque pour sa profession future, en profitant de la situation financière précaire de ses parents. Devant un tribunal, cet engagement serait très certainement considéré comme abusif.

D'autre part, notre situation peut être comparée à celle de petits séminaristes qui recevaient de la part du diocèse une aide financière. Or à notre connaissance, les personnes qui ne sont pas rentrées dans les ordres, ne se sont pas vues réclamer de remboursements. Les politiques de recrutements similaires dans le clergé et l'E.C. comportaient des éventualités d'abandons compte-tenu de l'âge précoce des recrutés. Les autorités religieuses prenaient des risques de pertes sèches qu'elles doivent entièrement assumer. Ce n'est pas à nous d'en faire les frais.

- Tout remboursement ne peut se faire que si la D.D. est capable de justifier à l'aide de contrats écrits les sommes en cause. La D.D. n'a pas à employer des arguments basés sur les bons sentiments pour la récupération d'argent.
- Les modalités de remboursements ne doivent pas être discutées comme entre " marchands de bestiaux ", mais la D.D. doit adopter une position commune vis-à-vis des différents cas malgré leur diversité.

Nous dénonçons la politique de recrutement de l'E.C. qui a toujours sacrifié l'individu devant le sacro-saint Enseignement Catholique : le B.E. était encore préparé dans nos bonnes écoles alors que sa valeur professionnelle devenait de plus en plus nulle, des personnes ont été engagées en C.E.G. avec seulement le bac,....A cause de la pénurie d'enseignants, la D.D. envoyait dans la vie active des élèves ou des étudiants, au lieu de faciliter l'obtention de diplômes corrects qui auraient assuré l'avenir de ces enseignants.

Nous nous demandons enfin à quoi et à qui servira l'argent que nous versons ou pourrions verser : à des enfants des classes sociales défavorisées pour qu'eux aussi, à leur tour soient contraints de signer des contrats abusifs ? Ou aux réalisations prestigieuses de l'E.C. ( chapelles, jardins d'agrément,...)?



